

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOÛT 2019

Le conseil municipal d'Ax-les-Thermes s'est réuni au nombre prescrit par le règlement dans le lieu habituel de ses séances sur convocation en date du 5 août 2019, sous la présidence de Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mrs, PEYRONNE Pierre, MAYODON Alain, Adjoint.
Mmes et Mrs BONREPAUX Augustin, FUGAIRON Jean-Louis, DECAMPS Bernard, ROQUES René, PIBOULEAU Alain

ABSENTS : Mme Bérengère GALLEGO, excusée, a donné procuration à Mr PEYRONNE Pierre
Mme Valérie GAYET, excusée, a donné procuration à Mr Dominique FOURCADE
Mme Géraldine GALINIER FONTES, excusée, a donné procuration à Mr MAYODON Alain
Mme Sylvie CONSTANTS MARTIN, excusée, a donné procuration à Mr DECAMPS Bernard
Mmes ROSSIGNOL MA, GOUBAY F et GAU G sont excusées.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FUGAIRON Jean-Louis.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2019

Après lecture du compte-rendu de la séance du 26 juin 2019, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

II – MARCHÉS PUBLICS

A – STATION

1 – AMÉNAGEMENT DU PLATEAU DU SAQUET

a – Travaux de terrassement et divers – société CAZAL

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du plateau du Saquet, des travaux de terrassement et divers sont nécessaires.

Deux entreprises ont soumissionné.

Après étude des offres, la commission propose au conseil municipal de retenir la société CAZAL pour un montant total HT de 355 083,30 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition de la commission.

Accord unanime du conseil municipal.

b – Travaux sur réseaux neige de culture – société RESEAUX SA

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du plateau du Saquet, des travaux sur les réseaux neige de culture sont nécessaires. Ils comprennent les études générales, les travaux sur les nouveaux réseaux, le déport d'enneigeurs et le raccordement à l'usine de Manseille.

Deux entreprises ont soumissionné.

Après étude des offres, la commission propose au conseil municipal de retenir l'offre « Variante » de la société RESEAUX SA pour un montant total HT de 94 324 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition de la commission.

Accord unanime du conseil municipal.

c – Marché négocié sans mise en concurrence (Art. 30) – Process neige – société TECHNOALPIN

Monsieur Pierre PEYRONNE ne prend pas part au vote.

Dans le cadre de l'amélioration de l'enneigement sur le plateau du Saquet, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un projet de création d'antennes sur le réseau neige de culture de la station d'Ax 3 Domaines est prévu.

Compte-tenu de la protection des droits d'exclusivité sur l'utilisation de leur logiciel neige de culture, il indique que la société TECHNOALPIN est la seule entreprise susceptible d'intervenir sur ce chantier.

Il informe le conseil municipal que les dossiers techniques et administratifs sont complets, la proposition s'élève à HT 62 620,50 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à attribuer ce marché à la société TECHNOALPIN pour un montant HT de 62 620,50 €.

Accord unanime du conseil municipal.

B – COMMUNE

1 – MARCHÉ DE SERVICE DE TRANSPORT D'ENFANTS SCOLARISÉS – PLATEAU DE BONASCRE ET HAMEAU DES BAZERQUES – ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020 – SOCIÉTÉ LIEURES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour un marché de service de transport ayant pour objet le transport d'enfants scolarisés du plateau de Bonascre et du hameau des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Bazerques vers le groupe scolaire d'Ax-les-Thermes. Ce marché est conclu pour l'année scolaire 2019 / 2020 et reconductible deux fois.

Il précise qu'environ 14 enfants utilisent ce service tout au long de l'année scolaire à raison d'un aller et retour par jour.

Une seule entreprise a soumissionné.

Après étude de l'offre, la commission propose au conseil municipal de retenir la société LIEURES pour les transports scolaires 2019 / 2020, marché reconductible 2 fois, au montant total HT de 30 362,50 €, se décomposant comme suit :

- Hameau des 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} Bazerques / groupe scolaire Ax
pour un montant HT annuel suivant calendrier scolaire de 13 300 €
- Plateau de Bonascre / groupe scolaire Ax
pour un montant HT annuel suivant calendrier scolaire de 17 062,50 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition de la commission.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ ET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE AU TENNIS COUVERT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un marché relatif aux travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique au tennis couvert a été programmé.

Une consultation a été lancée pour un marché de 9 lots. 17 entreprises ont soumissionné.

Après études de leurs offres, la commission propose au conseil municipal de retenir :

- ✓ Lot 1 : Démolition - Gros-œuvre - Terrassement
La SARL SJC pour un montant HT de 36 743,78 €

- ✓ Lot 2 : Charpente métallique – Couverture - Zinguerie
Déclaré infructueux – lancement d’une consultation directe
- ✓ Lot 3 : Menuiseries métalliques
La société Ariège Pyrénées Menuiseries pour un montant HT de 14 613,25 €
- ✓ Lot 4 : Menuiseries bois
La société COFFRA TP pour un montant HT de 4 966,97 €
- ✓ Lot 5 : Cloisons – Doublage – Faux-plafonds
La SARL SJC pour un montant HT de 16.833,64 €
- ✓ Lot 6 : Electricité – Chauffage - VMC
Déclaré infructueux
- ✓ Lot 7 : Plomberie - Sanitaire
La SARL ARNAUD pour un montant HT de 5 616 €
- ✓ Lot 8 : Carrelage - Faïence
La SARL SJC pour un montant HT de 19 840,16 €
- ✓ Lot 9 : Peinture
La société SPIDECO ARIEGE OCCITANIE pour un montant HT de 3 920 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition de la commission.

Accord unanime du conseil municipal.

3 – RÉNOVATION THERMIQUE ET ÉNERGÉTIQUE DE LA MAIRIE – LOT 1 – AVENANT N°1 – MIROITERIE ORIEGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le lot 1 du marché de travaux relatif à la rénovation thermique et énergétique de la mairie a été attribué à la société MIROITERIE ORIEGE.

Le montant HT du marché initial était de 63 607,53 €.

Il informe le conseil municipal de la nécessité de remplacer un châssis à soufflet 1015 x 1020 situé dans la cage d’escalier mitoyenne de l’ascenseur face à l’accueil.

Le maître d’œuvre propose un avenant N°1 d’un montant HT de 820,32 €, soit TTC 984,38 €. Le nouveau montant du marché s’élève donc à HT 64 427,85 €, soit TTC 77 313,42 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider cet avenant N°1 de la société MIROITERIE ORIEGE.

Accord unanime du conseil municipal.

III – OPÉRATIONS COMPTABLES

A – COMMUNE – DON – SPONSORING FAUTEUIL ÉLÉVATEUR PISCINE – 5 979 €

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la piscine d’Ax-les-Thermes reçoit, durant la période estivale, nombre de personnes à mobilité réduite.

Il précise que la commune avait programmé, pour l’exercice 2019, d’équiper la piscine municipale d’un fauteuil élévateur pour handicapés et qu’un sponsor s’est déclaré pour la prise en charge de la totalité de l’acquisition.

Le titre correspondant sera porté sur le budget principal de la commune en recettes de fonctionnement à l’article 761 pour un montant total TTC de 5 979 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l’autoriser à émettre le titre de recettes correspondant.

B – COMMUNE – UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS COMMUNAUX MIS À DISPOSITION DU COLLÈGE MARIO BEULAYGUE – ANNÉE SCOLAIRE 2018 / 2019 – GYMNASSE ET DOJO – REDEVANCE VERSÉE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L’ARIÈGE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la convention signée en 2017 avec le conseil départemental de l’Ariège, l’utilisation des équipements sportifs communaux par les collégiens donne lieu au versement d’une redevance.

Pour l’année scolaire 2018 / 2019, le collège Mario Beulaygue à utiliser le gymnase et le dojo à raison de 27 H 15 hebdomadaire soit un total de 957 H 45 au tarif de 10 € / heure. Le montant de la redevance due par le conseil départemental de l’Ariège au titre de l’année scolaire 2018 / 2019 s’élève donc à 9 577,50 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l’autoriser à émettre le titre de recettes correspondant.

Accord unanime du conseil municipal.

C – DÉCISIONS MODIFICATIVES

1 – STATION – DM2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les créations de crédits ci-dessous détaillées.

- Art 6815	DF	+	12 500 €
- Art 778	RF	+	12 500 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces créations de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

2 – THERMOLUDIQUE

a – Régularisation dette – DM1 – Crédit Mutuel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'ajuster l'état de la dette, il convient d'effectuer les régularisations ci-dessous détaillées :

- Echéance Crédit Mutuel – Prêt N° 20042012-1 du 30 mars 2009

- Art 1641		-	63,30 €
- Art 66111		+	63,30 €
- Echéance Crédit Mutuel – Prêt N° 20042012-1 du 31 décembre 2017
 - Art 1641 + 8.323,84 €
 - Art 66111 + 4.992,42 €

Il propose donc au conseil municipal les créations de crédits ci-dessous détaillées :

- Art 66111	DF	+	5.057 €
- Art 023	DF	+	8.260 €
- Art 778	RF	+	13.317 €
- Art 1641	RI	+	64 €
- Art 021	RI	+	8.260 €
- Art 1641	DI	+	8.324 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces créations de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

b – Régularisation dette – DM2 – Opérations d'ordre – Crédit Agricole

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'ajuster l'état de la dette, il convient d'effectuer les régularisations ci-dessous détaillées relatives aux intérêts capitalisés suite à renégociation :

- Crédit Agricole – Prêt N° P03RY7015PR
 - Intérêts capitalisés suite à renégociation de 2016
= 28.323,57 €

Cette régularisation correspond à la nécessaire prise en compte dans le capital restant à rembourser , des intérêts que le CREDIT AGRICOLE a capitalisé pour un montant de 28 323,57 € suite à la renégociation de la dette (prêt de 1 002 000 € Délibération du 07/09/2016 reprenant pour partie le solde du prêt de 900 000 € de 2007 Délibération du 05/01/2007 et les intérêts capitalisés pour 28 323,56 € + 0,01 € reliquat, figurant au tableau d'amortissement de ce prêt de 900 000 €).

A ce jour, le prêt repris de 928 323,56 € n'a été comptabilisé que pour 900 000 € en Trésorerie, dans HELIOS, la Comptable propose d'intégrer les 28 323,57 € restant par opération d'ordre non budgétaire_(pas de titre, ni de mandat)_ crédit 1641 débit 1068 à passer uniquement en Trésorerie au vu de la délibération du Conseil Municipal approuvant l'intégration telle que décrite et du tableau à signer par les soins de Monsieur le Maire.

Celui-ci demande au Conseil Municipal d'approuver la proposition d'ajustement de la différence restant à régulariser pour 28 323,57 € par opération d'ordre non budgétaire.

Accord unanime du conseil municipal.

4 – CAMPING

a – Régularisation dette – DM1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'afin d'ajuster l'état de la dette, il convient d'effectuer les régularisations ci-dessous détaillées :

- Echéance Banque Populaire – Prêt N° 01089162 du 20 août 2008
 - Art 1641 - 404,04 €
 - Art 66111 + 404,04 €
- Echéance Banque Populaire – Prêt N° 01089162 du 20 novembre 2009
 - Art 1641 - 15,31 €
 - Art 66111 + 15,31 €
- Echéance Crédit Agricole – Prêt N° P02L6R015PR du 10 mai 2013
 - Art 1641 + 105,25 €
 - Art 66111 - 105,25 €
- Echéance Crédit Agricole – Prêt N° P02L6R015PR du 10 mai 2018
 - Art 1641 - 11,19 €
 - Art 66111 + 11,19 €

Il propose donc au conseil municipal les créations de crédits ci-dessous détaillées :

- Art 1641	DI	+ 12 €
- Art 66111	DF	+ 315 €
- Art 773	RF	+ 12 €
- Art 1641	RI	+ 315 €
- Art 021	RI	- 303 €
- Art 023	DF	- 303 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces créations de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

b – Régularisation amortissements – DM2

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les créations de crédits ci-dessous détaillées.

- Art 2135	DI	+ 10 002 €
- Art 28131/040	RI	+ 10 002 €
- Art 6811/042	DF	+ 10 002 €
- Art 7588	RF	+ 10 002 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à effectuer ces créations de crédits qui ne modifient pas l'équilibre du budget.

Accord unanime du conseil municipal.

IV – CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – RÉPONSE AU RAPPORT DÉFINITIF

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite au rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes, des observations ont été émises.

Il informe le conseil municipal de la proposition de réponse de la aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes qui précisent les actions entreprises par la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'accepter le rapport de la commune en réponse aux observations de la Chambre Régionale des Comptes.

Accord unanime du conseil municipal.

V – DEMANDES DE SUBVENTIONS

A – COMMUNE - DÉLIMITATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE (SPR) À AX-LES-THERMES – RÉALISATION D'UNE ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune d'Ax-les-Thermes avait engagé une étude de ZPPAUP entre 2003 et 2006 qui n'avait jamais abouti en terme de procédure réglementaire.

Il précise que suite à la loi LCAP qui fixe les nouveaux outils de gestion des espaces protégés, la commune a confié en 2018 au cabinet ROI Architecture Urbanisme Paysage une nouvelle étude de délimitation d'un SPR. L'étude menée sous le contrôle de l'architecte des bâtiments de France de l'Ariège a débouché sur la proposition de délimitation d'un périmètre SPR englobant le village ainsi qu'un large espace paysager.

Il informe le conseil municipal que l'inspectrice des patrimoines en architecture et espaces protégés a réalisé une visite sur le terrain, elle propose de restreindre le projet de périmètre du SPR en le recentrant sur le noyau urbain et les espaces bâtis en lien avec l'activité thermique. Cette redéfinition du périmètre nécessite un complément d'étude donnant lieu à une refonte du rapport de présentation et du plan de délimitation.

L'étude complémentaire sera réalisée par le cabinet ROI Architecture Urbanisme Paysage pour un montant total estimé à 3 272,50 € HT, soit 3 927 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter auprès de l'État – DRAC – une subvention permettant de financer l'étude complémentaire relative à la délimitation d'un périmètre SPR.

Accord unanime du conseil municipal.

B – STATION – APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX 2019 ET PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un programme de travaux d'investissement a été prévu durant l'exercice 2019 assorti d'un plan de financement qu'il convient d'approuver.

DÉPENSES (€ HT)			PLAN DE FINANCEMENT		
Amélioration du domaine skiable : Plateau du Saquet : travaux de pistes (piste Gentiane) et neige de culture (pistes Ecole Chalets et Flocons)	piste Gentiane	180 000 €	Etat	16,66 %	391 510 €
	pistes Ecole Chalets et Flocons	110 000 €			
Rénovation de l'usine à neige		602 000 €	Région	16,66 %	391 510 €

de Manseille				
Surfaçage Piste de la Tute	100 000 €	Département	16,66 %	391 510 €
Rénovation de la gare d'arrivée de la télécabine Bonascre – Le Saquet	783 000 €			
Couverture de la gare de départ du télésiège de la Tute	340 000 €	Total subventions	50 %	1 174 530 €
Travaux divers	75 000 €			
Total travaux	2 190 000 €	Autofinancement	50 %	1 175 470 €
Etudes et honoraires	160 000 €			
TOTAL HT	2 350 000 €		100 %	2 350 000 €

Il demande au conseil municipal d'approuver ce programme de travaux 2019 pour la station.

Accord unanime du conseil municipal.

C – COMMUNE – INSTALLATION HIVERNALE D'UNE PATINOIRE SOUS LA HALLE CULTURELLE – PARC DU CASINO – ET MISE EN PLACE D'UN VILLAGE DE PRODUCTEURS

Monsieur le Maire présente l'intérêt du projet pour la Commune qui assure les fonctions de bourg-centre pour le territoire, qu'il s'agisse de la politique d'animation avec des événements qui s'y déroulent tout au long de l'année ou des activités liées au tourisme.

Constatant la vitalité du bourg-centre d'Ax-les-Thermes et l'intérêt de pouvoir proposer aux vacanciers et curistes une activité complémentaire au ski ainsi qu'un marché de Noël et d'offrir aux axéens un lieu extérieur animé et chaleureux tout en valorisant les productions locales,

Monsieur le Maire présente le projet d'installation d'une patinoire temporaire abritée sous la halle culturelle associée à la mise en place d'une vingtaine de chalets pour former un marché éphémère de produits locaux pendant toute la période hivernale.

Monsieur le Maire décrit le projet qui se situe dans le Parc du Casino et indique que le coût est estimé à 203 123 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer un dossier de demande de financement auprès des partenaires Etat, Région Occitanie et Département de l'Ariège dans le cadre du Contrat territorial Régional et au titre de la programmation 2019-2.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Total opération	203 123 € HT	
Etat FNADT / DETR/DSIL	30%	60 937 €

Région	20%	40 624 €
Département	20%	40 624 €
Total subventions	70%	142 185 €
Autofinancement	30%	60 937 €

Le Maire demande au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de patinoire & chalets tel que présenté ci-dessus,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à présenter la demande de financement telle que décrite ci-dessus et à signer tous les documents relatifs à cette opération.
- Accord unanime du conseil municipal.

VI – QUESTIONS DIVERSES

A – RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE / RAPPORT D'ACTIVITÉ – EXERCICE 2018 - SOCIÉTÉ THERMALE D'AX – RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE – CENTRE THERMOLUDIQUE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport du délégué de la Société Thermale d'Ax pour l'exercice 2018 conformément à la Délégation de Service Public du centre thermoludique.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

B – SDE09 – SÉCURISATION BT FS ROC DE LA CASALLE s/P45 « VAL D'ORIÈGE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été retenue, par le SDE09, dans le cadre du programme FACE Tr S' 2019 pour les travaux correspondants à la sécurisation BT FS Roc de la Casalle s/P45 « Val d'Oriège » d'un montant de 20 000 €.

Il indique que ces travaux sont financés à 100 % par le syndicat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'inscription retenue de ces travaux.

Accord unanime du conseil municipal.

C – DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer la date du prochain conseil municipal au :

**Mercredi 18 Septembre 2019
à 18 heures**

La séance est levée à 19h30.

Etat des délibérations prises :

- II – Marchés publics
- II – A Station
- II – A – 1 Aménagement du plateau du Saquet
- II – A – 1 – a Travaux de terrassement et divers – société CAZAL
- II – A – 1 – b Travaux sur réseaux neige de culture – société RESEAUX SA
- II – A – 1 – c Process neige – société TECHNOALPIN
- II – B Commune
- II – B – 1 Marché de service de transport d’enfants scolarisés – plateau de Bonascre et hameau des Bazerques – année scolaire 2019 / 2020
- II – B – 2 Travaux d’accessibilité et de rénovation énergétique au tennis couvert
- II – B – 3 Rénovation thermique et énergétique de la mairie – lot 1 – avenant N°1 – MIROITERIE ORIEGE
- III - Opérations comptables
- III – A Commune – don – sponsoring fauteuil élévateur piscine – 5 979 €
- III – B Commune – utilisation des équipements sportifs communaux mis à disposition du collège Mario Beulaygue – année scolaire 2018 / 2019 – gymnase et dojo – redevance versée par le conseil départemental de l’Ariège
- III – C Décisions modificatives
- III – C – 1 Station – DM2
- III – C – 2 Thermoludique
- III – C – 2 – a DM1 – régularisation dette Crédit Mutuel
- III – C – 2 – b DM2 – régularisation dette Opérations d’ordre Crédit Agricole
- III – C – 3 Camping
- III – C – 3 – a DM1 – régularisation dette
- III – C – 3 – b DM2 – régularisation amortissements
- IV - Chambre régionale des comptes – réponse au rapport
- V - Demandes de subventions
- V – A Commune
- V – A - 1 Délimitation d’un périmètre Site Patrimonial Remarquable – étude complémentaire
- V – A – 2 Installation hivernale d’une patinoire sous la halle culturelle du parc du casino et mise en place d’un village de producteurs
- V – B Station – approbation du programme de travaux 2019 et plan de financement
- VI - Questions diverses
- VI – A Rapport du délégataire Exercice 2018 – STAX – Centre Thermoludique
- VI – B SDE09 – sécurisation BT FS Roc de la Casalle

D. FOURCADE

A. MAYODON

P. PEYRONNE

J.L. FUGAIRON

A. PIBOULEAU

R. ROQUES

B. DECAMPS

A. BONREPAUX

